



D 16.364

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Association de Sauvetage et Secourisme Royan Atlan
8, rue Auguste RATEAU 17640 VAUX SUR MER
Tél. : 0625950882 - Email :

Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

spectacle pyrotechnique - convention n°1508 - lundi 15 août 2016 de 19:00 à 24:00

1. Association Prestataire

L'autorité départementale de la FFSS, et par l'Association FFSS désignée : Association de Sauvetage et Secourisme Royan Atlan

Adresse : 8, rue Auguste RATEAU 17640 - VAUX SUR MER

Téléphone : 0625950882 Email :

Ci-après désignée : Association prestataire Représentée par son président : Bernard RAPHA

Association ayant reçu une autorisation d'exercice pour les missions de Sécurité Civile de type D par sa régulière affiliation à la FFSS (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), fédération agréée de Sécurité Civile par le Ministère de l'Intérieur - Arrêté du 12 Novembre 2015 (NOR: INTE1527627A).

2. Organisateur de l'évènement

Raison sociale de l'organisateur : Hotel de ville

Adresse : 80 Avenue de Pontailiac 17205 - ROYAN CEDEX

Téléphone : 0546395658 Email : mairie@mairie-royan.fr

Ci-après désignée : l'organisateur Représenté par : QUENTIN Didier

Le correspondant le jour du dispositif sera : QUENTIN Didier (tél. 0546395656)

3. Objet

Conformément aux dispositions réglementaires du référentiel national des missions de Sécurité Civile, relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours, la présente convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre :

L'autorité départementale de la FFSS et la structure dénommée : Association de Sauvetage et Secourisme Royan Atlan
et l'organisateur : Hotel de ville

La mise en place du Dispositif Préventif de Secours concerne les acteurs de la manifestation (joueurs, compétiteurs, comédiens, ...).

4. Descriptif de l'évènement

Nom de l'évènement : spectacle pyrotechnique Date : lundi 15 août 2016 de 19:00 à 24:00

Lieu : plage de la grande conche 17200 royan Adresse précise : plage de la grande conche 17200 royan

5. Type du dispositif mis en place

Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre : Petite envergure (max 12)

6. : Composition du dispositif

Nombre d'intervenant secouriste : 10 Véhicules de Premiers Secours à Personne : 0 Autres véhicules (logistique, commandement, ...) : 1





7. Engagements de l'organisateur

Pas de moyens particuliers prévus.

Il mettra à la disposition des équipes de secours, un moyen d'appel des secours publics.

Les repas et les boissons des intervenants de la FFSS présents seront pris en charge par l'organisateur.

8. Modalités opérationnelles

Le commandement du dispositif de secours sera assuré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

L'ensemble des interventions de la FFSS étant régulé par le SAMU, ce dernier assure le choix des vecteurs d'interventions et d'évacuations si nécessaires. Les Véhicules de Premiers Secours à Personnes (VPSP) FFSS sont conformes aux normes en vigueur.

9. Modalités financières

L'organisateur s'engage à régler à l'Association de sécurité civile FFSS, pour un montant défini dans le devis remis par l'association.

10. Durée de la convention

Cette convention est signée pour la durée de l'événement objet de la présente. Elle n'est pas reconductible.

11. Condition de réalisation

L'Association de sécurité civile FFSS a la possibilité de résilier de plein droit, à tout moment, la présente convention, selon les modalités fixées en annexe.

12. Grille d'évaluation des risques

Cette grille remplie sous la responsabilité de l'organisateur au vu du dossier technique, figure en annexe de la présente convention.

13. Litiges

En cas de litige pendant et après la manifestation, à défaut d'entente entre l'association FFSS et l'organisateur, le contentieux pourra faire l'objet de recours judiciaires conformément aux procédures civiles en vigueur.

Convention établie en triple exemplaires à VAUX SUR MER, le 05-08-2016

Pour l'organisateur

Visa et Cachet

Pour Le Député-Maire
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO

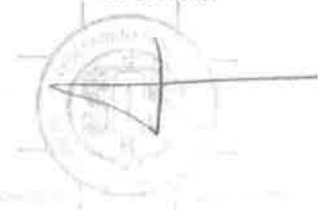
Pour l'association FFSS

Visa et Cachet

SAUVETAGE SECOURISME
ROYAN Atlantique
8, rue Auguste Rateau
17640 VAUX SUR MER

Pour l'autorité départementale

Visa et Cachet



La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

